L'UFR IM²AG est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B.

COMMENT NOUS LA VERSER ?

Vous devez effectuer le versement de la taxe à votre organisme collecteur en précisant :

- le bénéficiaire : UFR IM²AG - Université Grenoble Alpes
- notre Numéro d'UAI : 0383444M
- la formation concernée (voir liste jointe).

Le versement doit se faire **avant le 28 février 2017.**

POUR NOUS CONTACTER :

Carole DURAND
Relations Entreprises
Tél. 04 76 63 56 85
Fax : 04 76 51 43 78
carole.durand@univ-grenoble-alpes.fr

UFR IM²AG
60, rue de la Chimie - CS 40700
38058 Grenoble cedex 9

UFR IM²AG
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017

Merci
de votre soutien !

Votre taxe d'apprentissage contribue à améliorer la qualité des enseignements et des conditions d'études de l'UFR IM²AG !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 SUR SALAIRES 2016

Faites nous connaître vos promesses de dons par mail ou par courrier postal

ENTREPRISE :

Je soussigné(e). . . . . .

. . . . . .

Représentant de l'entreprise : . . . . . .

. . . . . .

Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Tél : . . . . . Fax : . . . . . .

Mél : . . . . . .

Effectue un versement au titre de la taxe d'apprentissage à l'UFR IM²AG

VERSEMENT :

Nom de l'organisme collecteur : . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Montant du versement : . . . . . .

Et la retourner à :
Carole DURAND
UFR IM²AG
60, rue de la Chimie - CS 40700
38058 Grenoble cedex 9